

***QUEL ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE PARTAGE DE L'INFORMATION ? CAS
DU SOMMET MONDIAL DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION (SMSI).***

Hachimi ABBA,

Doctorant en Sciences de l'information - communication

hachimi.abba@univ-valenciennes.fr , + 33 3 27 51 15 03

Adresse professionnelle

Université de Valenciennes et Hainaut Cambrésis ★ BP 304 ★ F-59313 Valenciennes cedex

Amadou ALMOU DAN-GALADIMA,

Doctorant en Sciences politiques

almoudan@yahoo.com, + 33 6 64 38 05 87

Adresse professionnelle

Centre Lyonnais d'Etudes de Sécurité Internationale et de Défense (CLESID) Faculté de Droit,
Université Jean Moulin LYON III

Résumé :

L'information, devenue la source première de la productivité et du pouvoir a entraîné des nouvelles formes d'organisation sociale, économique, politique. La nouvelle société post industrielle est la société de l'information reposant sur l'usage généralisée des technologies de l'information. L'émergence de ce modèle, social pour les uns, économique pour les autres, n'est pas sans poser de problème sur la gestion de cette ressource qu'est l'information par les acteurs qui le composent. Dans ce système complexe, la société civile se présente comme une composante déterminante pour permettre d'accéder, partager l'information et la connaissance aux delà des technologies. Elle est elle-même composée d'acteurs issus de culture et territoires divers. Quel rôle peut elle jouer pour un partage de l'information, et avec quels pouvoirs ?

Summary :

Information, becomes the source first of the productivity and the capacity involved new forms of social, economic, political organization. The new post industrial society is information society in witch the use of information and communication technologies is generalized. The emergence of this model, social for the ones, economic for the others, is not without posing problem on the management of this resource by the actors who make it up. In this complex system, the civil society is presented as important member to allow reaching and sharing information and knowledge with beyond technologies. This civil society is made up actors resulting from culture and various territories. Which role can it play for sharing information, and with which capacities?

(Normal) Mots clés : acteurs, information, société de l'information, société civile, SMSI, territoires, TIC

**QUEL RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PARTAGE DE L'INFORMATION ? CAS
DU SOMMET MONDIAL DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (SMSI).**

INTRODUCTION

Introduites au départ dans les entreprises, au sein desquelles elles ont modifié profondément les relations au travail (Bouzon, 2005), les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont transformé de façon significative les collectivités, les territoires et les rapports du citoyen avec ceux-ci. Cette prédominance des réseaux de communication comme l'Internet a conduit à l'émergence d'une société postindustrielle que l'on qualifie désormais de société de l'information.

Depuis la définition physique, statistique et quantitative de l'information par Shannon en 1949, celle-ci n'a cessé d'évoluer pour se retrouver comme un concept mis un peu partout.

Au début des années 90, l'idée des « autoroutes de l'information » ou inforoutes (Gore, 94) devient mondiale ; s'ensuit la déréglementation des télécommunications comme étape importante dans le nouvel ordre mondial de l'information qui se met en place et où le secteur privé est chargé de construire les infrastructures informationnelles (Mattelart, 2001). Aujourd'hui à degrés divers, l'ensemble des pays est relié aux réseaux de communication. Aux problèmes de disparités techniques entre (et dans) les territoires regroupés sous le terme de fracture numérique, s'ajoute le problème de la détermination ou la prise en compte du rôle de la société civile. La commission européenne qui soulevant « *les problèmes sociaux que pose la société de l'information et critiquant le déterminisme technologique* », pose la question dès 1997 dans un rapport¹. L'organisation de cette société de l'information qui est dans les faits, une autre mondialisation, pas seulement économique (Wolton, 2003), s'avère alors nécessaire. Son objectif serait de fonder une société de savoir, une économie basée sur la

connaissance. Les nations unies (ONU) ont donc convoqué des acteurs potentiels de cette société de l'information, pour en faire un sommet mondial en 2003 puis en 2005. A cet égard la participation de la société civile au processus de partage de l'information dans les pays du sud paraît décisive voire déterminante si l'on ne veut pas laisser s'agrandir l'écart entre le nord et le sud. Mieux, les nations unies à travers les deux réunions organisées à Genève et Tunis ont voulu démontrer à cet effet combien l'instauration « maîtrisée ou accompagnée » de la société de l'information pourrait aider certaines parties du globe en marge de la mondialisation à s'amarrer au train du développement économique.

A l'ère de la mondialisation, l'action de la société civile en faveur des TIC en général permettrait aujourd'hui au Sud de produire et de diffuser l'information, établissant ainsi un certain « équilibre » dans la construction et la diffusion du savoir entre nord et sud.

Toutefois, où qu'elle se situe et en fonction des moyens dont elle dispose, la société civile s'évertue à rendre disponible et accessible à tous, membres de l'espace public proche et opinion internationale, l'information. La société civile telle que constituée dans les pays du sud tente de jouer un rôle important dans le processus du partage de l'information ; et ceci d'autant plus qu'on a besoin des actions menées par celle-ci afin de rendre visible et accessible le savoir à tous.

L'objectif de cette communication est de montrer le rôle dévolu à la société civile dans la construction de la société de l'information à travers le cas du sommet mondial de Genève et Tunis. Nous nous questionnons sur sa contribution dans le partage de l'information, sachant que les acteurs de cette société civile sont issus des réalités territoriales différentes : les représentants de la société civile « africaine » ne sont pas confrontés aux mêmes réalités socio-économiques que leurs homologues européens, par exemple et n'ont sans doute pas la même représentation des

¹ Rapport final : *Construire la société européenne de l'information pour tous*, Direction Général V, Bruxelles 1997

technologies de l'information et de la

1 – VERS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La société de l'information évoquée dans tous les discours est un concept difficile à définir. La difficulté est encore plus grande lorsqu'on observe qu'il y existe d'autres appellations pour le même concept : économie du savoir, de la connaissance, société informationnelle... Malgré cette diversité, Bernard Conein observe trois emplois principaux lorsqu'on parle de la société de l'information : 1) lorsqu'on fait allusion à la diffusion des nouvelles technologies pour désigner «*un genre de société et/ou un mode de développement économique*»; 2) lorsqu'on est en présence de formes nouvelles de coordination sociale à savoir les réseaux, les communautés virtuelles ; 3) le troisième emploi est selon l'auteur «*l'identification d'une modalité générique propre aux cultures humaines caractérisée par l'usage continu de technologies cognitives, sous forme de systèmes d'écriture, puis d'imprimerie et enfin de technologies numériques* » (Conein, 2006). La société de l'information n'est donc pas seulement une société où les nouvelles technologies jouent un rôle primordial. Cette société est aussi vue selon les disciplines et les champs de recherche. En effet pour les économistes, du fait de l'immatérialité des technologies de l'information et de la communication (TIC), il s'agit d'une nouvelle économie qui est fondée sur la connaissance. Dans cette économie, la matière première ne réside pas dans le matériel, mais dans l'information, la connaissance et le savoir-faire. Les TIC contribuent à transformer les modes de production, d'organisation, de consommation, d'enseignement, de création et de diffusion des connaissances, l'émergence des communautés intensives en connaissance (Baslé, Renault, 2004). Mais pour Dominique Foray, «*la définition même du champ de la discipline dépend de la conception que l'on a des notions de la connaissance et de l'information* ». Pour les sociologues, les dimensions importantes qu'implique cette société post-industrielle, sont sociale et culturelle. Dans *l'ère de l'information*, Manuel Castells estime que toute révolution

communication en matière de développement.

technologique émerge seulement si une révolution culturelle accompagne ou précède des changements dans la relation au travail (Castells, 1998) ; il s'agit de la culture Internet. Mais la culture dans la société informationnelle selon Castells, se présente sous une grande diversité : *culture technique*, identifiée par Conein comme celle de «*l'élite techno-meritocratique* » (les universitaires) ; *culture critique* (celle des *hackers*) ; *culture des entrepreneurs* et enfin *culture des nouveaux consommateurs constituant les communautés virtuelles*.

Pour Breton et Proulx, l'historicité de la société de l'information remonte aux cybernéticiens car «*dès la fin des années 1940, on évoque, au sein de la cybernétique une société de la communication qui constituerait une alternative probable aux modes actuels d'organisation de la société politique de la société* » (Breton, Proulx, 2002). Les années 1990 marqueront, selon les auteurs, sous «*l'influence du paradigme informationnel* », une longue littérature sur la société de l'information. Les multiples rapports rédigés ou commandés par les décideurs politiques dans la même période montrent l'importance de l'enjeu géopolitique sur cette question (Mattelart, 2001) : la médiatisation du discours du Vice-président américain Al Gore sur un projet national d'infrastructure de l'information (NII), le rapport de la CEE sur *l'Europe et la société de l'information planétaire* etc....

Dans leurs représentations de la société de l'information de nombreux auteurs au début de cette décennie là, projetaient la disparition de l'Etat-nation ou son effacement devant le règne d'un futur cyberspace ; une vision pour une «*politique industrielle pour l'âge du savoir qui devrait focaliser sur la suppression des barrières à la concurrence et la dérégulation massive des télécommunications et du traitement des données* » ; une présentation d'un monde sans cloison et sans lois (Mattelart, 2001). Mais plus de dix ans après, cette autre mondialisation comme la décrit Wolton, loin de créer une société universelle de la connaissance, semble avoir renforcé l'écart entre nations riches et nations pauvres et ce, malgré les déclarations d'intention (celle

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III

du G8 en 2001, par exemple), qui consistent au renforcement massif des TIC en vue de leur démocratisation et leur développement.

La « marche forcée » vers la société de l'information pour ces pays a connu une étape décisive à savoir la libéralisation du secteur des télécommunications. Dès lors l'accès universel, le partage de l'information ne semblent plus garantis pour tous. C'est dans cette perspective que la société civile va être associée à l'organisation la société de l'information.

2 – RETOUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'objet ici n'est pas de présenter les fondements historiques ni la sociogenèse de la société civile, mais de comprendre ce que renferme ce concept d'usage très courant de nos jours. Nous verrons brièvement comment est-ce que l'on est parvenu à réactualiser cette idée tout au long des mutations sociopolitiques des nations mondiales.

Avant le XVI^e siècle la distinction entre Etat et société n'existait pas. Elle émergea à cette époque grâce aux théoriciens de la souveraineté et les penseurs économiques du marché en opposition à l'Etat. Le sens moderne apparaît selon Bouvet au XVII^e siècle avec Thomas Hobbes qui « *veut fonder un ordre social en distinguant un société civilisée, organisée et structurée par un pouvoir politique pourvoyeur de paix de l'état de nature qui est, selon lui, un état de guerre perpétuelle entre hommes où domine la peur de mourir* » (Bouvet, 2006, p.1097). Il existerait donc déjà un contrat social régi par deux pactes entre la société civile et l'Etat : pacte d'association et pacte de sujétion. Pour le philosophe John Locke, à travers cet état de nature les hommes éprouvent la nécessité d'instituer une société politique ou civile. L'évolution vers le sens libéral de la société civile est attribuée aux penseurs du XVIII^e siècle comme Adam Smith et sa « main invisible » ; les relations entre les hommes sont économiques et même si c'est l'Etat qui régule le jeu social, c'est la société civile qui est le lieu politique. Quant à Friedrich Hegel, il considère la société civile comme une instance intermédiaire entre la famille et l'Etat et qui a un rôle d'émancipation ; le marché lieu de

réalisation de la société civile peut être aussi son lieu de destruction. Enfin, dans cette conception de la société civile comme marché, Karl Marx y a vu une société civile bourgeoise ou une « pure société de classes » avec l'Etat comme bras armé.

De nos jours la société civile est vue beaucoup plus comme un agent de la démocratie, de la participation citoyenne à la vie des Etats. Longtemps réduits au silence par le totalitarisme dans les pays de l'est par exemple, des groupes (associations, églises, syndicats, intellectuels...) se sont reconstitués à la faveur de l'implosion des ces systèmes totalitaires pour (re)constituer la société civile.

Le développement tous azimuts des éléments des TIC ou NTIC tels que l'Internet, la télécommunication mobile et le GPS, entre autres, va produire un double effet : une accentuation de la fracture numérique entre parties du globe d'une part et la possibilité à d'autres acteurs non professionnels d'accéder à et surtout de produire l'information. Ces faits vont conduire aussi bien les démocraties libérales que l'organisation des nations unies à vouloir se pencher sur cette nouvelle donne : comment mieux faire participer tous les hommes au processus de la communication tout en instaurant une sorte de « contrôle de tous par tous et sur tous » concernant l'information produite dans toute société. Disons que l'idée de l'entente parfaite entre ceux détenteurs de la technique et des technologies d'une part et l'autorité morale et respectable d'autre part que représente l'ONU a remis en selle une ancienne forme de participation et de responsabilisation citoyenne autour d'un problème d'actualité et d'avenir. C'est bien là le rôle dévolu à la société civile. En effet à défaut de pouvoir réglementer ou légiférer sur certains aspects des TIC suite à des possibles conséquences au plan de la sécurité et de l'éthique, l'on compte ainsi sur cette adhésion massive dont bénéficie la société civile pour tendre vers un développement harmonieux pour l'humanité et libérateur de l'homme.

Dans les démocraties libérales elles-mêmes, une nouvelle forme d'organisation de la société ou des mouvements sociaux différents des partis politiques, (écologistes, féministes, par exemple), a vu le jour. Ce qu'on appelle les

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III

« altermondialistes » sont la preuve de ce désir d'autonomie des individus face à l'Etat, le marché et aussi selon Bouvet, pour prendre les relais de leur insuffisance. L'idée d'une « société civile internationale » s'est davantage manifestée avec la contestation de la mondialisation et des maux qu'elle engendre et a été renforcée par le sentiment que les Etats demeurent incapables de la réguler ou la gouverner.

C'est cette société civile qui a bien l'intention de participer au partage de l'information dans la société du savoir qui va être présente aux différentes rencontres mondiales de la société de l'information

3 – SOMMET MONDIAL DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

L'organisation des nations unies (ONU) à travers sa résolution 56/183 a accepté le cadre du Sommet International sur la Société de l'Information (SMSI) adopté par le conseil de l'UIT, ainsi que le rôle directeur principal joué par l'Union dans l'organisation et la préparation du Sommet, en collaboration avec d'autres organisations et partenaires intéressés.

Aux termes de la dite Résolution, l'Assemblée Générale des Nations Unies encourage en outre la contribution de tous les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Groupe d'études sur les technologies de l'information et de la communication, et encourage les autres organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, à participer activement au processus intergouvernemental préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit.

Ainsi son organisme chargé de gérer les télécommunications, UIT, a entériné le projet d'organiser un sommet mondial de la société, de l'information en deux étapes : en 2003 à Genève, et un second en 2005 à Tunis. C'est la participation de la société civile à ces deux sommets qui nous intéresse particulièrement.

« Le Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a pour la Communauté internationale une importance comparable à celle du sommet de Rio sur l'environnement.

Comme à Rio, ce qui se joue en définitive, c'est la construction d'un futur meilleur pour l'humanité et l'édification de ce futur passera nécessairement par la définition de cadres consensuels indispensables pour maîtriser, organiser les processus en cours au bénéfice des individus de la manière la plus juste et équitable qui possible. »²

3.1 - Bref historique des sommets

La décision d'organiser un sommet mondial sur la société de l'information vient aux termes de la fameuse Résolution 73³ de l'assemblée générale de l'Union internationale des télécommunications tenue à Minneapolis en 1998.

Si l'IUT est consciente « de l'émergence du concept de société de l'information dans lequel les télécommunications jouent un rôle central », l'autre organisme des nations unies qui s'occupe de l'éducation, la culture et qui est un acteur de cette société de l'information à savoir l'UNESCO cherche à axer sa lutte pour un accès universel à l'information au cyberspace. Le respect de la diversité culturelle et linguistique qui, pour l'UNESCO est fondamental, se trouve au cœur même du débat pour la construction de cette société. La prise en compte de l'aspect culturel révèle une importance capitale car comme le souligne Dominique Wolton, « si la cohabitation culturelle réussit, l'universalisme s'enrichit d'un apprentissage des identités culturelles et d'une réflexion sur la communication, ce qui revitalise le rôle de l'ONU » (Wolton, 2003, p.95). L'ONU à travers l'UIT s'est donc attelée à organiser ces grands rendez-vous de 2003 et 2005. Dans chaque étape du processus il y eut des phases préparatoires appelées PrepCom (qui se sont déroulées exclusivement à Genève pour la SMSI de 2003), elles-mêmes enrichies par des travaux des conférences intergouvernementales régionales (Afrique, Asie, Amérique, Europe, Pacifique). La société

² *Comprendre et traiter la Société de l'Information*, Dossier réalisé par Abib NDAO, Institut Panos Afrique de l'Ouest, P. 12

³ Les attendus de cette résolution sont disponibles sur le site de l'UIT : <http://www.itu.int/council/wsis/R73-fr.html>

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III

civile en tant que telle n'a pas été présente à la première phase préparatoire (PrepComp1) du sommet de 2003 qui en comptait 3. Il était plus question d'organisations non gouvernementales. L'objectif de ces phases est d'établir des règlements intérieurs, les accréditations (qui peut participer et avec quel statut ?), baliser les contenus et thèmes à l'ordre du jour. La première étape du SMSI eut lieu en décembre 2003 en regroupant plus de 175 pays et s'est soldée par une déclaration de principe et un plan d'action que nous évoquerons plus loin. Le processus préparatoire de la deuxième étape est identique au premier avec l'organisation de 3 phases (Tunis, puis 2 fois à Genève) et les conférences régionales. La nouveauté est la création des groupes de travail entre les phases : un Groupe des amis du Président (chargé de réfléchir sur les mécanismes de mise en œuvre), un Groupe de travail sur les mécanismes de financement et un Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet. Ces deux derniers points n'avaient pas été résolus dans la première étape de 2003.

3.2 - Les acteurs du sommet

- **Les gouvernements**

La société de l'information devenue une préoccupation des nations unies, implique par voie de conséquence tous les gouvernements, quel que soit le niveau de revenu du pays ou l'état de ses infrastructures. Les gouvernements élaborent des stratégies ça et là pour entrer dans cette société de l'information (réduction de la fracture numérique dans les territoires en France, quelques initiatives nationales en Afrique etc.). Ces gouvernements ont normalement pour rôle de sensibiliser l'opinion, faciliter l'accès du public aux informations et « *faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication bénéficient à tous sous l'angle de l'amélioration de la qualité de la vie, du renforcement des services sociaux et de l'expansion économique* ».

- **Le secteur privé**

La participation du secteur est tantôt souhaitée car par « *sa contribution, le secteur privé aide à créer des conditions matérielles propres à*

favoriser l'accès universel aux services TIC à valeur ajoutée », tantôt redoutée par les acteurs de la société civile convaincus que les modèles économiques qui pouvaient en ressortir ne vont pas forcément dans l'intérêt du plus grand nombre. En participant au Sommet, les plus optimistes pensent qu'il pourra contribuer à promouvoir la croissance économique, l'établissement de nouveaux partenariats et le transfert de technologies, à sensibiliser davantage l'opinion aux nouvelles technologies et à stimuler la création de contenu et d'emplois qualifiés sur le plan local. Il est dans tous les cas illusoire de ne pas l'associer. Cet acteur appartient au groupe de coordination des interlocuteurs commerciaux (CCBI), présidé par la Chambre de commerce internationale (CCI). En tout état de cause aux côtés d'institutionnels publics et autres membres de la société il faut un pourvoyeur de capitaux et qui est à même de fournir et garantir l'emploi au plus grand nombre de femmes et d'hommes.

- **La société civile**

La société civile est associée parce qu'elle « *contribue activement à attirer l'attention sur les conséquences socioculturelles des changements actuels et sur la nécessité de justifier démocratiquement les options stratégiques prises à tous les niveaux. Sa diversité et la façon souvent pragmatique dont elle aborde différentes questions en font un acteur clé du nouveau partenariat international...* ». C'est seulement à la PrepCom-2, que le Comité de préparation a créé un *Bureau de la société civile* composé de grandes "familles" de celle-ci au sens large: syndicats, médias, créateurs et acteurs culturels, pouvoirs publics locaux et municipaux, ONG, représentants des jeunes, des femmes, des peuples autochtones, des personnes handicapées, etc.,

- **La famille des Nations Unies**

Les organisations du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, etc.), « *qui rassemblent autour d'objectifs communs Etats et représentants du secteur privé, des institutions internationales et de la société civile, jouent le rôle de catalyseurs du*

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III

changement ». Le pari est fait pour que ces organisations contribuent à mettre en place les actions qui auront été arrêtées puisqu'elles sont présentes dans presque tous les Etats.

- **Les autres organisations internationales invitées**

Les autres organisations internationales sont celles qui ne font pas partie du système onusien mais qui ont des dimensions régionales ou sous régionales importantes : Conseil de l'Europe l'Organisation internationale de la francophonie, la Ligue arabe.

3.3 - Participation et rôle de la société civile

La société civile a participé au SMSI sous la bannière d'un *Bureau de la société civile* à l'instar du *Bureau gouvernemental*. C'est un ensemble hétéroclite composé de vingt familles dont chacune a droit à un représentant : le milieu universitaire et éducatif, syndicats, médias, créateurs et acteurs culturels, pouvoirs publics locaux et municipaux, ONG, représentants des jeunes, des femmes, des peuples autochtones, des personnes handicapées, mouvements sociaux, institutions philanthropiques, etc.... On peut en outre les catégoriser suivant l'origine géographique comme par exemple la société civile africaine qui lors des sommets préparatoires était organisée en caucus⁴. La difficulté de la société civile ne s'arrête pas à sa composition bigarrée : la représentativité (ou leur droit à défendre des causes) des certaines organisations non gouvernementales, a été contestée par les organes gouvernementaux.

Forte de ses composantes diverses et multiples, la société civile avait placé l'être humain au coeur d'une toute société de l'information et de la communication à construire. Ce faisant, les

besoins des hommes devraient être dictés par les usages et appropriations futurs des TIC. Pour Koffi Annan « *l'énorme potentiel de ces technologies défie notre imagination [...]. Mais dès aujourd'hui nous pouvons en mesurer l'immense utilité. Lorsque les entrepreneurs des régions rurales peuvent passer commande ou vérifier le cours de leurs produits par téléphone cellulaire, le gain de temps et d'argent peut être énorme. Lorsque les satellites nous renseignent sur l'imminence d'une tempête ou d'une inondation et que l'information circule rapidement grâce à un réseau de communication électronique, ce sont autant des catastrophes humanitaires qui peuvent être évitées. Lorsque les citoyens peuvent obtenir directement sur Internet des informations indépendantes concernant les politiques de leur gouvernement, la bonne gouvernance a d'autant plus de chances de prendre racine [...]* »⁵. Cette vision reste bien sûr idyllique

De tant d'objectifs et de considérations, découlent les missions que s'assigne à la société civile. C'est à la société civile dans l'ensemble de ses composantes d'œuvrer à l'édification de types de sociétés de l'information et de la communication où seraient pleinement promus et respectés les droits de l'homme fondamentaux : [...] *lorsque des milliers d'entre eux (hommes) peuvent communiquer en un rien de temps, par-delà les frontières, grâce au courrier électronique, le pouvoir de mobilisation de la société civile en faveur de la paix, de justice et de la démocratie devient illimité* »⁶

En réaffirmant le principe selon lequel « *la communication est un processus social fondamental, un besoin essentiel de l'être humain et la base de toute organisation sociale* », la société civile annonce de quoi sera fait l'avenir notamment en ce qui concerne le combat contre la pauvreté, pour le droit pour toute personne à avoir accès aux moyens de communication d'une part mais aussi de pouvoir exercer son droit à la liberté d'opinion

⁴ Empruntée à la politique aux Etats-Unis ce terme désigne une réunion, notamment de personnes dont l'objectif est de promouvoir un changement de politique ou d'organisation.

⁵ Source : <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2006/SGSM10626.doc.htm> discours de Koffi Annan, ex secrétaire de l'ONU, 56^e Assemblée générale des Nations Unies

⁶ Idem.

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III

et d'expression. De plus, chaque être humain a droit à sa vie privée. Tous ces droits devant être garantis par ailleurs par des textes et des lois dont les gouvernements locaux et nationaux doivent être obligatoirement les garants.

L'ensemble de ces droits plaçant l'homme au cœur de l'action rappelle si besoin est à chaque constituant de la société civile les missions qui lui incombent selon sa spécificité.

Toutefois si dans certaines parties du monde, notamment au nord, la société civile dispose de bien de moyens aussi bien juridiques que matériels pour ses actions, il n'en est pas ainsi ailleurs en l'occurrence dans les pays du sud et en Afrique en particulier. Dans cette dernière, la société civile semble encore balbutiante, voire quasi inexistante si elle n'est pas inféodée au pouvoir politique en place dans nombre de pays, sans compter son manque de moyens d'action. C'est bien là que la notion de fracture numérique ci-dessus évoquée prend toute sa signification. A ce niveau l'on peut relever deux combats simultanés à mener de front : celui de sa propre existence ou sa reconnaissance en tant qu'acteur accompli de l'action publique nationale et internationale d'une part et le combat pour l'accès aux moyens de communication ait lieu sans frontières.

Incontestablement, la participation de la société civile à une messe internationale sur les TIC s'avère impérieuse, surtout au regard du rôle qu'elle poursuit. En effet elle pourrait à travers ses différents démembrements contribuer au progrès économique et politique dans le monde, en apportant un peu plus d'éthique et d'équité dans le commerce internationale et/ou en accompagnant les peuples de certains pays dans la mutation vers l'Etat de droit et de démocratie par une bien meilleure gouvernance par exemple.

La société civile telle que rêvée par les membres de cette catégorie de participants au SMSI dans ses projets nous apparaît trop ambitieuse car à partir du moment où dans cette problématique de partage de l'information il nous semble important de considérer entre autres aspects de la problématique, celui relatif à la source de production de l'information et surtout des

droits en la matière. D'ailleurs le secteur privé présent à cette rencontre a (surtout) ses droits à faire valoir dans ce sens.

3.4 - Le(s) SMSI pour quels résultats ?

Cette partie n'a pas vocation de présenter l'ensemble des résultats engendrés par la tenue des deux sommets ; nous allons présenter cependant quelques grandes lignes en particulier celle qui ont des dimensions territoriales. Les déclarations de principe de 2003 mettaient en avant, entre autre, la nécessité d'édifier une société de l'information dans laquelle « chacun ait le droit la possibilité de *« créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir... »*. Ces déclarations de principe impliquent la mise en place d'actions concrètes, de plans d'actions. Avant même d'évoquer la question des contenus, le problème d'accès « universel, ubiquitaire et équitable » demeure entier : la résolution des problèmes de disparité de connectivité, de « fracture numérique » entre le nord et le sud et au sein même des territoires est un des préalables fondamentaux à l'édification de cette société de l'information. La question d'accès aux contenus et leur production demeure entière : accès au savoir, à l'information, contenus culturels. Ceci implique que ces savoirs soient partagés. Comment en effet les pays pauvres peuvent ils produire leurs propres contenus ? Le cas de l'Afrique, par exemple, où la part des contenus africains sur le réseau mondial est infime, parce que justement la production des contenus demande un certain nombre de compétences qui ne sont pas toujours disponibles en Afrique (Kiyoundou, 2004).

Pour mettre en œuvre ces déclarations, un plan d'action⁷ issu de l'étape de 2003, fixe les objectifs, buts et cibles à atteindre à l'horizon 2015 : la connectivité concernera aussi bien les administrations, espaces publics que les villages communautaires ; pour 2005 (c'est à dire avant d'arriver au sommet suivant),

⁷ Ce plan d'action est composé de onze grandes lignes, appelés Lignes d'Action (LA) en fonction des domaines d'actions. Chacune des ces lignes est « gérée » par un ou plusieurs facilitateurs ou modérateurs.

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III

chacun des *stakeholders* était, dans son domaine, convié à faire la promotion des TIC et à encourager (pour les gouvernements) le partenariat public-privé (PPP). Mais la stratégie pour financer ce programme n'a pas été élaborée. Outre « *l'accès à l'information et au savoir* », on peut noter des actions arrêtées comme le « *renforcement des capacités* » c'est-à-dire permettre la familiarisation aux TIC, la formation pour et par les TIC et l'acquisition puis l'amélioration des compétences professionnelles. L'avènement des TIC a eu aussi pour conséquences des phénomènes sociaux jusque là inconnus comme la cybercriminalité par rapport à laquelle les législations nationales et internationales avait plusieurs longueurs de retard ; le plan d'action propose alors « *d'établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC* ».

La question de la gouvernance d'Internet qui fera l'objet plus tard de la création d'un groupe de travail dénommé Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet⁸ (GTGI) est symptomatique de la difficulté de la construire une véritable société de l'information avec les déclarations de principes évoquées plus haut. La question reste un enjeu mondial d'une grande complexité : il n'existe pas de consensus entre gouvernements, secteur privé et société civile d'une part, le gouvernement américain (créateur historique de l'Internet) et le « reste du monde » d'autre part. D'autres points non moins importants invoquent le rôle important des médias et de la liberté d'expression ou les dimensions éthiques (peu développées en réalité). Enfin le plan d'action de Genève 2003 insiste sur les apports potentiels des TIC dans plusieurs domaines : administration, la santé, le commerce, l'enseignement, l'agriculture etc. ... et la mobilisation des ressources par un pacte de

solidarité numérique. C'est un pacte que personne n'a signé en réalité puisqu'il s'agit d'escompter trouver des ressources auprès des pays riches qui ont approuvé *le consensus de Monterrey*⁹. Ce pacte est différent du fonds de solidarité numérique (FSN) qui est une initiative africaine.

La deuxième étape du SMSI est celle de novembre 2005 à Tunis. *Un agenda et un engagement de Tunis* en sont ressortis. Le mécanisme de financement a fait l'objet d'un groupe de travail (TFFM) dont le rapport n'a fait que souligner « *la complexité des mécanismes existants, privés ou publics, qui assurent le financement des TIC dans les pays en développement* ». Sans minimiser le travail, ceci n'est pas une surprise. En outre les références au marché, l'effacement du rôle des Etats, la priorité au « partenariat public-privé » ne semblent pas être dans la logique de la société civile présente qu'elle soit africaine ou européenne. En effet si l'on prend l'exemple de la plupart des Etats africains, on ne peut imaginer la connectivité des territoires (souvent reculés) sans l'engagement de l'Etat. Les privés aussi philanthropes soient ils, n'investiront que dans les territoires peuplés et potentiellement rentables.

La gouvernance d'Internet qui a fait l'objet d'un groupe de travail après l'étape de Genève est la question la plus attendue. Un *Forum mondial sur la gouvernance d'Internet*¹⁰ a vu le jour pendant ce sommet de Tunis qui réfléchira sur la problématique. Mais l'enjeu de la gouvernance d'Internet est de déterminer le rôle précis de l'organisme de droit américain

⁸ Pour le GTGI, « *Il faut entendre par "gouvernance de l'Internet" l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modéliser l'évolution et l'utilisation de l'Internet* ». Voir à ce sujet le rapport du GTGI : <http://www.wgig.org/docs/WGIGReport-French.pdf>

⁹ C'est une « invitation » lancée aux pays développés à atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7% de leur PNB en faveur de l'aide publique au développement et à affecter une part de 0,15% à 0,20% en faveur des pays les moins avancés.

¹⁰ Le forum doit se tenir tous les ans, pendant cinq ans, afin de « *de permettre un dialogue mondial, multi-acteurs et multi-sectoriels sur les diverses problématiques entourant la gouvernance du réseau des réseaux* ». Le premier eu lieu en Octobre 2006 à Athènes (Grèce). Il n'a aucune fonction de contrôle.

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III

ICANN¹¹ qui est en réalité, le seul arbitre du réseau. La nécessité d'impliquer d'autres Etats dans la gestion de l'Internet, d'une diversité des acteurs comme parties prenantes (*stakeholders*) et surtout la participation effective de la société civile le rendraient plus crédible. Cette dernière appelle à ce que son rôle évolue pour ne plus être purement consultatif comme ce fut le cas pour les étapes du SMSI. La société civile en tant que phénomène socio-politique « *ne souhaite pas être réduite à une perspective centrée sur la technologie* ». Malgré une marge de manœuvre très réduite, elle a soulevé des questions fondamentales à savoir *les droits de l'homme, l'égalité, la justice sociale, les dimensions éthiques ou la place faite à la culture, la recherche et l'éducation*.

4- CONCLUSION

Au-delà d'une participation à un sommet mondial dont les résultats peuvent être diversement appréciés, la participation de la société civile à une véritable société de l'information demeure incontournable. Mais devant les enjeux économiques et géopolitiques que représente l'édification d'une société de l'information, sa participation sera une lutte de longue haleine pour s'imposer. Comment en effet, peut-elle s'organiser, se fédérer pour contribuer au partage de l'information devenu si nécessaire ?

BIBLIOGRAPHIE

Baslé, M. Renault, M. (2004) *l'économie fondée sur la connaissance* Economica, Paris

Bouvet L. (2006), « société civile », *dictionnaire des sciences humaines* p.1100-1101. Paris

Bouzon A. (2005), *Technologies de l'information et de la communication dans les organisations. Théories et Pratiques* Octarès, Toulouse

Breton, P., Proulx, S. (2002), *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*, éditions de la découverte, Paris

Castells, M. (1998), *L'Ere de l'information Vol 1, la société en réseau* édition Fayard, Paris

Castells, M. (1999), *L'Ere de l'information Vol 2, la Pouvoir et l'identité* Fayard, Paris

Castells, M. (1999), *L'Ere de l'information Vol 3, la fin du millénaire* Fayard, Paris

Conein, B. (2006), « société de l'information », *dictionnaire des sciences humaines* p.1097-1098 Paris

Foray, D. (2000), *L'économie de la connaissance* La découverte, Paris

Gore, A. (1994), *Remarks prepared by Vice-President Al Gore for the International telecommunications Union (Buenos Aires, march 21, 1994)*, DoS, Washington

KIYINDOU A. (2004) « La place des savoirs africains sur Internet ou penser la fracture numérique par le contenu », *cahiers des sciences sociales sur les enjeux de la communication dans les Suds*, Paris l'harmattan p.51-61

Mattelart, A. (2001) *histoire de la société de l'information*, La découverte, Paris

Wolton, D. (2003), *L'autre mondialisation*, Flammarion, Paris

<http://www.itu.int/wsis/index-p1-fr.html> consulté le 25.03.2007

<http://www.itu.int/wsis/index-p2-fr.html> consulté le 25.03.2007

<http://www.wgig.org/docs/WGIGReport-French.pdf> consulté le 07.05.2007

¹¹ L'ICANN est une organisation internationale sans but lucratif dont le rôle premier est d'allouer l'espace des adresses de protocole Internet (IP), d'attribuer les identificateurs de protocole, de gérer le système de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racines.

Source : <http://www.icann.org/tr/french.html>

VI^e Colloque International « TIC & Territoire : Quels développements ? »

14 & 15 juin 2007

Université Jean Moulin, Lyon III